

LE FAIT DU JOUR

redaction@sonapresse.com

CIB : les effets du Covid-19 au cœur des travaux du congrès

DES échanges scientifiques pour mieux aborder l'impact négatif de la pandémie.

E. NDONG-ASSEKO
Libreville/Gabon

LES travaux du 35^e Congrès de la Conférence internationale des barreaux de tradition juridique commune (CIB) se sont ouverts hier à l'auditorium du siège de la Cour constitutionnelle du Gabon. Essentiellement protocolaire, la cérémonie a vu la présence de plusieurs personnalités dont le président de la République, Ali Bongo Ondimba, la secrétaire générale de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF), Louise Mushikiwabo, les membres des institutions constitutionnelles, le corps diplomatique et, surtout, une forte présence des responsables de plusieurs barreaux de l'espace francophone.

C'est sous le thème très actuel de " Droit et justice à l'épreuve de la Covid-19 " que ces assises se tiennent. Pouvait-il en être autrement lorsque l'on se souvient que c'est en 2020 que Libreville devait abriter cette session ? Le report avait



Le chef de l'État Ali Bongo Ondimba intervenant hier à l'ouverture du 35^e congrès de la CIB, au siège de la Cour Constitutionnelle.

justement été dû à la pandémie du nouveau coronavirus, comme l'a fait remarquer le président du Comité d'organisation, Me Raymond Obame Sima, qui a poursuivi : " La seule évocation de la Covid-19 nous interpelle. Cette pandémie a bouleversé les habitudes de l'humanité, modifié le déroulement des procès, des procédures judiciaires, notre quotidien et même l'organisation de notre congrès ".

Le bâtonnier du Gabon, Me Lubin Ntoutoume, a d'entrée rendu un hommage déférent au chef de l'État pour son soutien

multiforme à la tenue de ce 35^e congrès ainsi qu'à la présidente de la Cour constitutionnelle, Marie-Madeleine Mborantsuo, dont l'adhésion indéfectible à ce projet permet aujourd'hui de lever le défi de son organisation. Lui aussi est revenu sur les ravages causés par la Covid-19 " qui a plongé dans l'abîme notre activité ". D'où il a souligné le caractère pertinent et hautement scientifique des échanges qui vont marquer ces travaux afin que de ceux-ci puissent naître des pistes de solution salvatrices pour réamorcer la croissance.

Mais, il devait mettre un accent particulier sur le volet des " libertés publiques " (objet de deux exposés), qui ont été affectées et/ou révélées par la pandémie de la Covid-19. Au regard de l'incidence de celle-ci dans leurs activités, il devait proposer la mise en place de " la justice en ligne ", afin de réduire la très grande fréquentation des Palais de justice par des justiciables.

Secrétaire général de la CIB (et ancien bâtonnier de Paris), Me Bernard Vatier devait exprimer sa gratitude au barreau du

Gabon qui, en dépit de multiples difficultés, a pu tenir ce pari. Tout en se félicitant de l'excellence des rapports qui existent entre la CIB et le barreau du Gabon dont ces assises sont les deuxièmes à Libreville après l'édition de 2003, il devait rendre un hommage appuyé à l'endroit du président de la République pour les initiatives légales prises en vue de promouvoir la démocratie. Avant d'estimer que " pour l'avocat, la justice est le pilier de la démocratie."

Pour le président de l'Union des avocats d'Afrique centrale (Unaac), Me Patrice Monthé, le thème des travaux est d'une brûlante actualité, évoquant, par ailleurs, le sort des entreprises de l'espace Cémac qui sont dans une situation déplorable. Non sans plaider pour leur profession qui doit chaque jour rayonner. Et pour cela, il est indispensable que " les avocats soient compétents, rompus aux techniques modernes de défense ".

L'intervention de la secrétaire générale de l'OIF a, entre autres, été un satisfecit à l'endroit des autorités gabonaises en tête desquelles le chef de l'État pour les instruments mis en place (Code du travail, lois...) pour favoriser une place toujours plus grande en faveur de la femme.

Contrepoint

Un accent particulier sur les libertés publiques

ENA
Libreville/Gabon

L'ACUITÉ du thème n'a pas échappé au président de la République, Ali Bongo Ondimba, qui a invité les congressistes à examiner toutes les problématiques suscitées par le Covid-19, avec un accent particulier sur " les libertés publiques " qu'elle a suffisamment rognées. " Il s'agit de parvenir à garantir le plein

exercice des libertés publiques ", dira-t-il.

" Ce thème occupe les esprits ", a-t-il reconnu, avant d'exhorter les avocats à davantage de pugnacité afin de bien cerner les torts causés par le nouveau coronavirus à leur profession. Reconnaisant la place prépondérante de l'avocat dans le paysage judiciaire, il devait ainsi interpeller les uns et les autres. " Par votre profession, vous êtes garants de l'accès

équitable à la justice. À ce titre, vous êtes défenseurs des droits de l'homme ".

Il devait, par la suite, décliner les engagements pris par le gouvernement et qui se traduisent par d'importantes réformes dans l'activité judiciaire. Et de citer un ensemble de textes de lois qui corroborent la volonté gouvernementale dans l'optique d'une modernisation résolue de l'outil judiciaire. Auparavant,

il devait, lui aussi, faire l'éloge des efforts de démocratisation du Gabon qui est membre des droits de l'Homme de l'ONU. Pour le président de la République, le congrès de la Conférence internationale des barreaux que Libreville abrite doit être une opportunité de porter une réflexion profonde sur la recherche des équilibres nécessaires gravement ébranlés par le Covid-19.